



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 02/04/2020

COVID-19 : Les services de l'État mobilisés dans la coordination gestion de crise

Comme pour toute situation de crise, la Préfecture et les services de l'État sont pleinement mobilisés afin d'assurer la sécurité des citoyens, coordonner les secours, veiller à la tranquillité publique et limiter la propagation du virus.

Dès le 20 mars 2020, Jean-Benoit Albertini, préfet de l'Essonne, a activé le Centre Opérationnel Départemental (COD) pour répondre à la crise sanitaire du Covid-19.

Placée sous l'autorité du préfet, cette cellule de crise départementale permet de relayer les consignes et informations du niveau national, d'assurer la coordination entre les services de sécurité civile, les forces de sécurité intérieure, les services de secours, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et les directions départementales interministérielles.

Quotidiennement des réunions sont organisées afin de centraliser l'information et assurer qu'une réponse opérationnelle à chaque situation soit immédiatement mise en œuvre par les services compétents. Les informations opérationnelles peuvent ainsi être relayées rapidement, notamment en direction des collectivités et des élus qui sont directement associés à l'action du terrain.

Trois fois par semaine, un point de situation élargi est réalisé en présence notamment du président du Conseil départemental, du Procureur de la République d'Évry-Courcouronnes, du Directeur départemental des finances publiques et de la Directrice académique des services de l'éducation nationale.

Ces réunions permettent de dresser un bilan exhaustif de l'action de chacun pour répondre au mieux à la situation de crise que nous traversons et veiller à l'articulation efficace des compétences de chaque institution.

Y sont notamment évoqués l'évolution de la situation sanitaire et les capacités des services de santé à y répondre, la situation des EHPAD et des autres structures médico-sociales, le respect des mesures de confinement ainsi que la situation de l'ordre public dans le département. Les conditions d'hébergement d'urgence et de mobilisations du volontariat font également l'objet d'échanges.

Bureau de la Communication Interministérielle Préfecture de l'Essonne

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes

Ces réunions permettent au préfet et aux différentes parties prenantes d'évaluer et de décider des mesures à prendre afin de protéger la population et d'organiser les règles de la vie quotidienne dans ce contexte de crise sanitaire tout en anticipant l'évolution de la situation pour être en mesure d'y répondre dans les meilleures conditions.

Des réunions hebdomadaires spécifiques sont par ailleurs organisées afin de soutenir l'économie départementale et les entreprises entre les services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles. Elles permettent des remontées d'informations fréquentes et une bonne communication autour des dispositifs de soutien mis en place et des mesures préparatoires à la reprise d'activité.

De son côté, le préfet délégué à l'égalité des chances anime et coordonne avec la direction départementale de la cohésion sociale la mise en œuvre des politiques sociales à destination des personnes les plus en difficultés.

**Bureau de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes